

Mise à jour de cette page :
29/01/2026

Étiquetage des denrées alimentaires

Alimentation et Agriculture

Textes réglementaires

Les denrées alimentaires présentées à la vente doivent proposer un étiquetage clair et précis afin d'informer au mieux le consommateur. Ce dossier de la DGCCRF **Format :** précise les obligations du professionnel en matière d'étiquetage des denrées alimentaires (préemballées ou non).
Dossier de connaissances ou d'information

Année :

2019

Auteur :

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Consulter le dossier

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques...>

Editeur :

Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes